

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 30/11/2017

Reçu en préfecture le 30/11/2017

14 DEC 2017

REPUBLICQUE FRANÇAISE

ID : 084-200040681-20171129-DP_55_2017-AU

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2017-55 : Site portail web Comité d'Expansion Touristique Drôme Provençale – Cofinancement
- Approbation

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

Vu la délibération n°2017-66 du Conseil Communautaire en date du 08 juin 2017, autorisant le versement de la cotisation aux Comité d'Expansion Touristique Drôme Provençale, d'un montant de 11.785,50 euros,

Vu la décision du Président 2017-02 du 25 janvier 2017, actant la réalisation de ce site et sollicitant une participation financière du Conseil Départemental de la Drôme,

Vu le souhait formulé par les 5 intercommunalités de la Drôme Provençale pour 2017 et le travail effectué par l'association pour adapter sa stratégie et ses missions au nouvel environnement institutionnel du tourisme,

CONSIDERANT comme indispensable la mise en place d'un portail web global « Drôme Provençale »,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE REGLER la facture 2017/117 du 28/11/2017 auprès du Comité d'Expansion Touristique Drôme Provençale, d'un montant total TTC de 5 984.00€, dans le cadre du cofinancement du portail web global « Drôme Provençale »,

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 29 novembre 2017

Le Président,
Patrick ADRIEN

